MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Nièvre

Commune : Nevers

Autres communes :

R500

Appellation : Monument aux morts de la Nièvre

Monument(s)

Appellation : Monument aux morts de la Nièvre

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 07/04/2016

Étendue de la protection : En raison de ses qualités architecturales, tant comme oeuvre d'art que sur le plan de son insertion urbaine, est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de la Nièvre et ses aménagements avec ses bornes et ses chaînes, situé à l'angle du parc Salengro et de la place Carnot

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.